

AUXERRE

INSCRIPTION SCOLAIRE

MAIRIE

accueil du public

TEMPS DE L'ENFANT

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H À 17H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

MAJ-04/06/2019



DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Première inscription à l'école maternelle
- Première inscription à l'école élémentaire
- Emménagement sur Auxerre
- Changement d'école

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Au service Accueil et Formalités de la mairie d'Auxerre

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

La mère et/ou le père ou substitut parental autorisé

QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

- Pour toute première inscription : de février à avril
- Pour l'année en cours : à tout moment

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Le dossier d'inscription peut être retiré au service Accueil Physique et Formalités ou téléchargé sur le site www.auxerre.fr

PIÈCES COMMUNES

- Le dossier d'inscription complété, daté, signé, accompagné des pièces nécessaires selon la situation et la demande

1 / Inscription dans une école du secteur de résidence

- **Original du (des) livret (s) de famille** et la photocopie de toutes les pages représentant la composition de la famille ou acte de naissance de l'ensemble des membres composant le foyer
- Présentation du **carnet de santé** avec les vaccinations à jour
- **Certificat de radiation** délivré par l'école d'origine en cas de changement d'école
- **Justificatif de domicile** : original de moins de 3 mois (*quittance de loyer, bail, attestation d'assurance du logement, facture gaz, électricité, eau, ou taxe foncière, acte de propriété*) + photocopie si dérogation
- **Si hébergement chez une tierce personne** : attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant les personnes hébergées, la photocopie de son justificatif de domicile de moins de 3 mois et la photocopie de sa pièce d'identité (*recto-verso*)
- **Si séparation** : dernier jugement de divorce ou décision judiciaire ou une attestation sur l'honneur signée des parents (*fixant les modalités de garde et de résidence de l'enfant*) plus copie intégrale

2 / Inscription dans une école hors du secteur de résidence

- Identique à la situation 1 et ...
- Un courrier motivant la demande et précisant le motif.
- Si le motif est la garde de l'enfant : une photocopie du contrat de travail et la photocopie d'un justificatif de domicile de l'assistante maternelle, ou une photocopie du justificatif de domicile du parent (*grand-parent, tante, ...*) qui assure la garde de l'enfant.
- Si le motif est le rapprochement du lieu de travail : une attestation de l'employeur avec les horaires de travail datant de moins de 3 mois

3 / Inscription d'enfant(s) résidant dans une commune extérieure

- Identique à la situation 1 et 2 ...
- Formulaire de demande de dérogation (*fourni par la mairie d'Auxerre*) dûment complété et signé par le Maire de la commune de résidence

DÉLAI ?

- **Inscription immédiate** et remise du certificat si l'inscription est réalisée dans une école du secteur de résidence.
- **Pré-inscription** et remise du certificat ultérieurement pour les demandes citées ci-dessous :
 - enfant de moins de 3 ans au 31/12 de l'année civile
 - dérogation hors secteur de résidence
 - dérogation hors commune

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Les dossiers incomplets ne seront ni acceptés ni enregistrés

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES VILLE D'AUXERRE

- 1 ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DES PIEDALLOUES
- 2 ÉCOLE MATERNELLE DES MIGNOTTES
- 3 ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE RIVE-DROITE
- 4 GROUPE SCOLAIRE BRAZZA
- 5 GROUPE SCOLAIRE LES CLAIRIONS
- 6 GROUPE SCOLAIRE PARIS
- 7 ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE JEAN ZAY
- 8 ÉCOLE MATERNELLE DES BRICHÈRES
- 9 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES BOUSSICATS
SITE THÉODORE-DE-BÈZE
- 10 ÉCOLE MATERNELLE HENRI-MATISSE

- 11 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES BOUSSICATS
SITE PIERRE-ET-MARIE-CURIE
- 12 ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE RENOIR
- 13 ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE COURBET
- 14 ÉCOLE MATERNELLE DES ROSOIRS
- 15 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES ROSOIRS
- 16 / 17 GROUPE SCOLAIRE ST-SIMÉON
- 18 GROUPE SCOLAIRE DE LABORDE

